

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance Extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le jeudi 15 janvier 2026 à 17 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames la conseillère Nathalie Traversy ainsi que messieurs les conseillers Yanick Allard et Martin Langevin sous la présidence de madame la mairesse suppléante, Josée Bussièrès.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

SONT ABSENTS :

Monsieur le maire Michel Deraspe, la conseillère madame Marie-Pier Guévin-Michaud et le conseiller monsieur Jean Précourt.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS :

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-01-01

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté :

Ouverture de la séance ;

01. Adoption de l'ordre du jour;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

02. Avis de motion pour le règlement de taxation 269-2026 – Perception des taxes municipales 2026 ;

HYGIÈNE DU MILIEU

03. Avis de motion – Règlement municipal 270-2026 relatif à la taxation du cours d'eau Jean-Niquette ;

Période de questions

04. Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTION

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**02. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT DE TAXATION
269-2026 – PERCEPTION DES TAXES MUNICIPALES 2026**

Avis de motion est donné par le conseiller Yanick Allard qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 269-2026 relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2026.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*, le projet de Règlement numéro 269-2026 relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2026 est déposé. Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

HYGIÈNE DU MILIEU

03. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MUNICIPAL 270-2026 RELATIF À LA TAXATION DU COURS D'EAU JEAN- NIQUETTE

AVIS DE MOTION est par les présents donné par le conseiller Martin Langevin qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption de Règlement no. 270-2026 relatif à la taxation du cours d'eau Jean-Niquette.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1)*, une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

PÉRIODE DE QUESTION

04. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-01-02

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à : 17 :46.

Michel Deraspe
Maire

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale/
greffière/trésorière